



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 18 février 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 235 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 26    Procurations : 3    Membres excusés : /    Votants : 29    Pour : 29

Date convocation : 12/02/2021

Compte rendu affiché le : 24/02/2021

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

**Procurations :** Ana ROLDAN à Philippe RIGAL, Olivier CHAPRON à Malika BENSOUICI, Emeline ROLLAND à Vicky VALLIER.

**Excusés :** /

**Secrétaire :** Magali GRANDSIMON

<p>N° DEL/2021-001</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>VOTE SUR LA TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021 A HUIS CLOS</b></p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-18 ;</p> <p>Vu la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 notamment son article 2 qui proroge l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire au 1<sup>er</sup> juin 2021 ;</p> <p>Vu le Décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment le couvre-feu ;</p> <p>Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID 19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission audiovisuelle en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, Monsieur le Maire sollicite la tenue des débats à huis clos.</p> <p>A la suite d'un vote à mains levées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la tenue de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2021 à huis clos.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 25 FEV. 2021</p> <p>Affiché le : 25 FEV. 2021</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 24 février 2021.</p> <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 

